



FICHIER C - AUTORISATION PARENTALE SAISON 2023-2024

Pour les mineurs, autorisation parentale à valider impérativement dans le formulaire d'adhésion par les parents, sur le site internet de l'association : <https://kmsdchantilly.fr/>

J'autorise mon enfant à pratiquer le KRAV MAGA au sein du club KMSD CHANTILLY pour la saison 2022-2023.

Ayant pris connaissance du règlement intérieur du club KMSD CHANTILLY, lors de son inscription, je m'engage strictement à m'y conformer et à le faire respecter par mon enfant.

Le club et les enseignants (Instructeurs et Assistants) de la section ne sont pas responsables en cas d'absence de l'enfant pendant les heures de cours.

Présenter son enfant dix minutes avant l'heure du début du cours et être présent à l'heure de fin de cours

Ce document à conserver reste téléchargeable sur le site après adhésion, si besoin.

Validation du représentant légal obligatoire dans le formulaire d'adhésion de notre site internet.